Le suivi de bébé...









1er mois

Déclaration de la naissance de votre enfant

- A la mairie dans les 3 jours de la naissance de l'enfant
- Sur <u>caf.fr</u> dans l'espace « Mon Compte »
- Sur Ameli.fr
- Dès la naissance, prévenir mon employeur si je souhaite prendre un congé parental

Dans les 8 jours suivant la naissance :

1er examen de santé (1er COE*)

* Certificat de santé obligatoire de l'enfant

Examen du 1er mois

2ème mois

Versement de la prime naissance

automatiquement au

2ème mois et de

<u>l'Allocation de Base</u> par
la Caf en fonction de

Examen du 2^{ème} mois Vaccins

mes ressources

(DTCP*; VHB**; HIB***
Pneumocoque)
*Diphtérie, tétanos,
coqueluche, poliomyélite
** Hépatite B

*** Méningite

4ème mois

Examen de santé du 4ème mois Vaccins

(DTCP; HIB; VHB Pneumocoque)

5^{ème} mois

Examen du 5ème mois Vaccin

(Méningite C)

8^{ème} mois

Examen de santé (2ème COE)

11ème mois

Examen de santé Vaccins

(DTCP; HIB; VHB; Pneumocoque)

Entre 16 et 18 mois

Examen de santé Vaccin (ROR)

12^{ème} mois

Examen de santé Vaccins

(ROR*; Méningite C)
*Rougeole, Oreillons, Rubéole

Entre 23 et 24 mois

Examen de santé (3ème COE)





Informations complémentaires

Tous les examens de santé sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie

Ayez toujours sur vous votre carte vitale et votre n° allocataire



JE PRENDS UN CONGÉ PARENTAL

Je fais ma demande de PréPare.

Prenez un rendez-vous personnalisé avec un technicien de la Caf si besoin.

Je peux aussi participer à des activités <u>parents-enfants</u> près de chez moi.

DÈS LE PREMIER MOIS DE GARDE PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Je fais ma demande de Complément Mode de Garde (CMG) sur le <u>Caf.fr</u> via mon-compte. Je revois mes droits Caf RSA, aide au logement, prime d'activité



2 séances à domicile par une sage femme le 1^{er} mois et **l'examen post natal** dans les 8 semaines qui suivent l'accouchement

Pensez à votre moyen de contraception

Possibilité de contacter votre médecin ou la sage-femme pour obtenir des conseils

Séances de rééducation abdominales et périnéales

Renseignement auprès de votre médecin ou la sage-femme
Prises en charge à 100%



